

**AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE DE L'YONNE**

**Délibération n° CA-2024-12**

**Portant établissement du bilan provisoire 2024 de l'activité de l'Agence**

Date de convocation : 25/11/2024

Sous la présidence de Monsieur Jérôme DELAVault, Président de l'Agence Technique Départementale de l'Yonne.

**Collège des Conseillers Départementaux**

**Présents**

- Mme Colette LERMAN, Conseillère Départementale de Joux-la-Ville ;
- M. Philippe BURIER, Conseiller Départemental de Joigny ;
- M. Jean-Pierre RAOUT, Conseiller Départemental de Charny ;
- M. Lionel TERRASSON, Conseiller Départemental de Villeneuve-sur-Yonne ;
- M. Christian DESCHAMPS, Conseiller Départemental du Gâtinais en Bourgogne ;
- M. Gérard ANDRE, Conseiller Départemental de Saint-Florentin ;

Préfecture de l'Yonne-service du courrier

16 DEC. 2024

ARRIVÉE

**Excusés**

- M. Magloire SIOPATHIS, Conseiller Départemental d'Auxerre 2 ;
- Mme Delphine GREMY, Conseillère Départementale du Gâtinais en Bourgogne ;
- Mme Arminda GUIBLAIN, Conseillère Départementale d'Auxerre 2 ;
- M. Jordan HEITZMANN, Conseiller Départemental d'Avallon ;
- M. Pascal HENRIAT, Conseiller Départemental d'Auxerre 4 ;
- M. Gilles ABRY, Conseiller Départemental du Cœur de Puisaye ;
- M. François BOUCHER, Conseiller Départemental de Migennes ;
- M. Jean-Luc GIVORD, Conseiller Départemental de Sens 2 ;
- M. Christophe BONNEFOND, Conseiller Départemental d'Auxerre 3 ;

**Collège des Communes et Établissement Publics de Coopération Intercommunale**

**Présents**

- Mme Jeannine JOUBLIN, Commune de Mailly-la-Ville ;
- M. Dominique BOURREAU, Commune de Villeneuve-la-Guyard ;
- M. David GARNIER, Commune de Valravillon ;
- M. Didier MORLE, Commune de Chemilly-sur-Yonne ;
- M. Gilles SACKPEY, Commune d'Étivey ;
- M. Alain DECUYPER, Commune de Ligny-le-Châtel ;
- M. Jean-Marc DICHE, Commune d'Ancy-le-Franc ;
- M. Richard ZEIGER, Commune de Joigny ;

**Excusés**

- Mme Dominique CHAPPUIT, Commune de Rosoy ;
- M. Dominique CHARPENTIER, Commune de Saint-Fargeau ;
- M. Roger PRIGNOT, Commune de Pourrain ;
- M. Didier MOREAU, Commune de Béon ;
- M. Claude DEPUYDT, Commune de Flogny-la-Chapelle ;
- Mme Sylvie CHARPIGNON, PETR de l'Avallonnais ;
- M. Olivier RAUSCENT, Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan ;

Vu la délibération n° AG-2015-01 de l'Assemblée Générale du 8 juillet 2015 approuvant les statuts de l'Agence Technique Départementale de l'Yonne,

Le Président présente les éléments du bilan provisoire d'activité 2024, connus à ce jour, qui seront exposés lors de la prochaine Assemblée Générale ordinaire en 2025.

**Sur proposition du Président,**

**Le Conseil d'administration, après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, prend acte :**

➤ Du bilan provisoire de l'activité de l'ATD au 10/12/2024 définie de la façon suivante :

Thématique	Bilan 2023						Bilan provisoire 2024					
	Conventions signées			Opérations suivies			Conventions signées			Opérations suivies		
	Nb de conventions	%	Montant HT des conventions	%	Nb d'opérations suivies	%	Nb de conventions	%	Montant HT des conventions	%	Nb d'opérations suivies	%
Vieillesse/public	57	47%	94 250,00 €	19%	93	36%	49	54%	143 250,00 €	34%	105	38%
Assainissement	21	17%	152 060,63 €	30%	101	39%	18	20%	188 499,97 €	45%	100	37%
Bâtiments publics	34	28%	227 320,60 €	45%	47	18%	20	22%	82 300,00 €	20%	48	18%
Eau potable - Défense Inondée	10	8%	30 875,00 €	6%	16	6%	3	3%	7 700,00 €	2%	20	7%
<b>Total</b>	<b>122</b>		<b>504 506,23 €</b>		<b>257</b>		<b>90</b>		<b>421 749,97 €</b>		<b>273</b>	

Auxerre, le 12 DEC. 2024  
Le Président  
du Conseil d'administration de  
l'Agence technique départementale,

Jérôme DELAVault

Monsieur le directeur de l'Agence technique départementale de l'Yonne est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de DIJON territorialement compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, par voie postale au 22 rue d'Assas – 21000 DIJON ou par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ou <https://citoyens.telerecours.fr>.

- Transmis au représentant de l'État le 16 DEC. 2024

- Notifié aux intéressés le : 16 DEC. 2024